



Litige remboursement de caution, virement bancaire

Par Visiteur

Je viens de recevoir (le 5/11) par virement bancaire le remboursement de ma caution pour la location de mon précédent logement d'un montant de 144.16 euros. M

Ma caution était de 1260 euros. Le délai des 2 mois a été dépassé (c'était le 1/11), je n'ai reçu aucun courrier justificatif ou explicatif. J'ai eu l'agence au téléphone qui m'a dit qu'elle me faisait parvenir le détail dans la semaine.

Ils m'ont également expliqué m'avoir retenu 314.19 euros pour une facture de gaz impayée. Après vérification de mes relevés de compte et coup de téléphone à l'entreprise(Antargaz), celle-ci a reconnu son erreur et envoie une attestation de paiement à l'agence pour qu'ils me remboursent.(ce qui d'après eux prendra environ une semaine)

Est-ce que ces pratiques sont normales? Peut-on à loisir me prélever de l'argent sur ma caution sans même me prévenir ou m'envoyer un courrier.

J'attends impatiemment le détail car je ne vois pas comment on a pu me retenir 800 euros sur ma caution. Quels sont mes recours en cas de désaccord?

Est-ce que la procédure a été respectée? (retard dans le paiement notamment)

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

J'attends impatiemment le détail car je ne vois pas comment on a pu me retenir 800 euros sur ma caution. Quels sont mes recours en cas de désaccord?

Est-ce que la procédure a été respectée? (retard dans le paiement notamment)

Tout d'abord l'on ne peut pas vraiment parler de retard car le 1/11 était un jour férié et bien souvent les banques mettent un délai à effectuer les virements.

Ensuite, avez vous fait l'état des lieux de sorties? L'avez vous signé?

Je pense que dans un premier temps, il convient d'attendre le récapitulatif des retenues afin d'envisager quoi que ce soit.

Cordialement